



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Madame Dominique DAVID, Adjointe
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint
Madame Pascale GERARD, Adjointe
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents excusés :

Monsieur Detlef KUHN qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.
Madame Marie-Thérèse LANGLET qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.
Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.

Secrétaire de séance : Madame Dominique DAVID.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 2 Décembre 2016.

Nombre de Conseillers présents : 19
En exercice : 23
Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dates des prochaines réunions du Conseil Municipal qui se dérouleront le Mercredi 8 Février 2017 à 18h30 et le 28 Mars 2017 à 20h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Novembre 2016 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Cœur de Bourg : Résultat de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la commission d'appel d'offres concernant les offres les mieux disantes des travaux de réhabilitation de classes, de l'Espace Condorcet, en 5 logements et un ERP (Etablissement Recevant du Public) comme suit :

Lot 1	Décontamination amiante - plomb Ets SOLERTA Environnement	8.050,00 € H.T.
Lot 2	Démolition gros œuvre Ets VALETTE	70.981,04 € H.T.
Lot 3	Menuiseries extérieures Ets SGM	86.670,00 € H.T.
Lot 4	Cloisons doublage et isolation Ets SPN	48.741,90 € H.T.
Lot 5	Menuiseries intérieures Ets POLYTRAVAUX	12.043,12 € H.T.
Lot 6	Electricité Ets CARELEC	21.562,90 € H.T.
Lot 7	Chauffage, ventilation, plomberie Ets SAPEC	53.459,00 € H.T.
Lot 8	Carrelage, faïence, sols souples Ets LISIEUX CARRELAGE	19.500,00 € H.T.
Lot 9	Peinture Ets SOGEP	17.437,35 € H.T.
Lot 10	VRD Ets S.H.T.	34.583,17 € H.T.

Le montant total de ces travaux s'élève à la somme de 373.028,48 € H.T. alors que le montant estimatif de ces travaux se chiffrait à la somme de 480.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Espace Condorcet, pour retenir les entreprises précitées,**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.**

Considérant la différence entre le résultat de l'appel d'offres et l'estimatif des travaux, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal que le passage Condorcet soit entièrement repris.

Les travaux de VRD du lot 10 ne prévoient qu'une remise en état au niveau des tranches effectuées.

Il sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal une reprise totale de la voirie.

Il sera adressé le Lundi 19 Décembre, un courrier à toutes les entreprises non retenues.

Un courrier sera envoyé le 5 Janvier 2017 aux entreprises retenues qui seront conviées à une réunion en Mairie le Jeudi 19 Janvier 2017.

Le début des travaux de réhabilitation est prévu après le désamiantage vers le 20 Février 2017.

Monsieur le Maire fait part que les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque réalisés par les services techniques municipaux sont terminés. Le cabinet d'expertise comptable FITECO est locataire de ce local depuis le 1er Décembre 2016.

Les services techniques municipaux continuent les travaux de réhabilitation de logements à l'espace Condorcet.

III) Entretien du réseau d'eaux pluviales : résultat de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Lyons Andelle assurera en 2020 la compétence pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

Considérant que le contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales arrivait à terme le 31 Décembre 2016, une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises.

La longueur du réseau d'eaux pluviales est de 6 kilomètres 600 et l'entretien du réseau comprend également celui de 80 avaloirs directs et 17 avaloirs grilles.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins disante, soit celle des établissements BENARD à Touffreville chiffrée à la somme de 6.600 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir l'offre des Etablissements BENARD portant sur l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire indique qu'il sera établi un contrat de un an avec les établissements BENARD et si satisfaction est apportée, ce contrat pourra être renouvelé deux fois un an.

Monsieur DULONDEL est chargé de suivre les travaux d'entretien du réseau d'eaux pluviales.

IV) Avance sur subvention :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes d'avance sur la subvention 2017 de la MJC A.L.E.R. (20.000 €) et du R.P.F.C. (4.300 €).

L'avance sur subvention :

- de la MJC A.L.E.R. doit permettre à cette association de régler notamment les charges salariales,
- du R.P.F.C. correspond à un besoin de trésorerie pour régler les frais dû envers la Ligue et le District de Football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour effectuer en début d'année 2017, les avances sur subvention de 20.000 € à la MJC A.L.E.R. et 4.300 € au R.P.F.C.

Monsieur CHIAPELLO fait part du bon résultat et classement de l'équipe première du R.P.F.C.

V) Contrat d'accompagnement des emplois C.A.E. :

a) Secrétariat de Mairie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les contrats CAE sont d'une durée minimum de 20 heures hebdomadaires, pour une durée maximum de 2 ans mais qui peuvent être portés à 5 ans pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

Il rappelle la situation de Madame Jennifer BIVILLE au secrétariat de la Mairie, embauchée depuis 2 ans dans le cadre d'un CUI (Contrat Unique d'Insertion) mais qui peut être prolongée pendant 5 ans. Elle donne entière satisfaction.

Il propose au Conseil Municipal de reconduire ce contrat pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour reconduire d'un an le contrat CUI de Madame Jennifer BIVILLE.

b) Bibliothèque-médiathèque :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Jérôme LEFEBVRE en Contrat Aidé à la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT, qui ne souhaite pas renouveler son contrat.

Après consultation de trois postulants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la candidature de Madame Mélanie COGNARD pour un Contrat Aidé de un an renouvelable un an à raison de 20 heures par semaine.

Monsieur CHIVOT demande si 20 heures sont suffisantes.

Madame DAVID fait part que cela suffit en complément de Madame Catherine CORROYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour établir un Contrat Aidé de 20 heures pour la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT.

VI) C.D.C.A. : Désignation de deux délégués supplémentaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le futur logo de la Communauté de Communes Lyons Andelle au 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur CHIAPELLO fait part qu'il aurait préféré le nom Andelle-Lyons.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreuses propositions avaient été soumises avant que ce choix ne soit arrêté.

Monsieur le Maire fait part que la Communauté de Communes prendra de plus en plus de compétences les années à venir.

Considérant la fusion entre les deux Communautés de Communes au 1^{er} Janvier 2017, il était indispensable que le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle se prononce avant le 4 Janvier 2017 sur les noms de deux nouveaux Conseillers Communautaires.

Le courrier de Monsieur le Préfet est arrivé Lundi 12 Décembre après intervention de Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Sous-Préfet lui indiquant que le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle se réunirait le Vendredi 16 Décembre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités de vote de ces deux Conseillers Communautaires, soit au scrutin de liste à un tour et dans l'ordre de présentation, un homme, une femme.

Monsieur le Maire propose les noms de Monsieur Alain DULONDEL et Marie-Thérèse LANGLET. Il indique que Monsieur KUHN, qui était intéressé pour siéger à la future Communauté de Communes, s'est désisté pour Monsieur Alain DULONDEL.

Monsieur ROBERT regrette de ne pas pouvoir se présenter puisqu'il en connaît l'issue. Il est peiné de constater le cumul de mandats de certains conseillers.

Monsieur le Maire explique qu'il favorise une cohérence de discours dans la représentation de la commune ce qui explique sa position.

Monsieur AMELOT conteste le discours tenu par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie néanmoins Monsieur Alain ROBERT d'assister régulièrement aux assemblées générales de la Communauté de Communes.

A tour de rôles, chaque conseiller municipal dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Résultats :

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins	23
Exprimés	19
Blancs	4

La liste Alain DULONDEL, Marie-Thérèse LANGLET obtient 19 voix sur 23.

Monsieur Alain DULONDEL et Madame Marie-Thérèse LANGLET ont été élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil Communautaire comme délégués.

Madame BIVILLE informe le Conseil Municipal que le mois de Janvier sera chargé à la Communauté de Communes avec deux réunions dont celle du 12 Janvier 2017 au cours de laquelle seront élus le Président et les Vice-Présidents.

La nouvelle Communauté de Communes comprendra le 5 Janvier 2017, trente et une communes après la fusion de Gaillardbois-Cressenville avec Grainville.

VII) Indemnités de conseil au nouveau receveur de la Trésorerie :

Par courrier en date du 18 Novembre 2016, Monsieur Bernard GUILLOU, nouveau receveur municipal, trésorier de Charleval, soumet au Conseil Municipal l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre après avoir succédé au 1^{er} Septembre 2016 à Monsieur David SOLER.

Le montant de cette indemnité est chiffré à 244,06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour verser à Monsieur Bernard GUILLOU l'indemnité de conseil arrêtée à la somme de 244,06 €.

VIII) Reprise de la voirie du passage Condorcet dans le domaine public :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la voirie du Passage Condorcet relève du domaine privé de la commune.

Il propose d'intégrer cette voirie d'une longueur de 119,66 mètres dans le domaine public de la commune, ce qui permettra de bénéficier d'une participation au titre de la DGF et qu'elle figure à l'inventaire des voies de la Communauté de Communes de l'Andelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour intégrer la voirie du passage Condorcet dans le domaine public de la commune.

Monsieur CHIVOT demande quelle est la voirie concernée.

Monsieur le Maire fait part qu'il s'agit de la voirie du passage Condorcet et la voirie interne entre les deux ailes de l'Espace Condorcet.

IX) Décision modificative budgétaire de travaux en régie à l'espace Condorcet et travaux à l'espace Patrick BOUTE :

a) Espace Condorcet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fournitures de matériaux des travaux réalisés par les services techniques municipaux à l'ancienne bibliothèque et à l'Espace Condorcet peuvent être affectées cette année en investissement.

Considérant que cette information n'était pas connue lors du vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de **30.000 €** :

Pour la Section de fonctionnement

- ⇒ en recette, le compte 722 « Immobilisations corporelles »,
- ⇒ en dépense, le compte 023 « Virement à la Section d'investissement ».

Pour la Section d'investissement

⇒ en dépense, le compte 2231 « Opérations d'ordre de transfert entre section / bâtiments publics »,

⇒ en recette, le compte 021, « virement de la Section de fonctionnement ».

Il indique que ces écritures n'affectent pas l'équilibre du budget, que ce sont des opérations d'ordre qui permettent de récupérer la TVA sur l'achat de matériaux nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire comme précitée.

b) Espace Patrick BOUTE :

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 Novembre 2016, approuvant l'acompte de 76.100 € qui sera versé par la SMACL, assureur de la commune pour l'un des deux bâtiments de l'espace Patrick BOUTE, détruit, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette recette au budget ainsi que les dépenses afférentes aux travaux de désamiantage et de reconstruction comme suit :

Pour la Section de fonctionnement

⇒ en recette, au compte 758 « Produits divers de gestion courante » 76.100 €,

⇒ en dépense, au compte 023 « Virement à la Section d'investissement » 76.100 €.

Pour la Section d'investissement

⇒ en dépense, au compte 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » 76.100 €,

⇒ en recette, au compte 021, « Virement de la Section de fonctionnement » 76.100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette décision modificative budgétaire.

X) Délégation de signature pour actes notariés :

Afin de faciliter certaines fois des démarches administratives, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, lorsqu'il est empêché, de déléguer sa signature pour les actes notariés à Monsieur Bernard HURAY, Maire Adjoint à la Voirie et à l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, partage l'avis de Monsieur le Maire, lorsqu'il est empêché, de déléguer sa signature pour les actes notariés à Monsieur Bernard HURAY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délégation de signature était déjà très souvent donnée à Monsieur Bernard HURAY, dans les délibérations, pour la signature d'actes notariés.

XI) Remplacement de personnel :

a) Madame Hélène GANDOSSI :

Madame Hélène GANDOSSI, Directrice de la MJC A.L.E.R., réintégrera la fonction publique territoriale le 1^{er} Janvier 2017 en qualité d'Animateur Principal de 2^{ème} classe de la commune de Romilly sur Andelle.

Elle conservera les différentes fonctions qu'elle occupe actuellement à la MJC A.L.E.R.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du salaire versé à Madame Hélène GANDOSSI sera déduit de la subvention versée à la MJC A.L.E.R.

b) Monsieur Robert TAMISIER :

Monsieur Robert TAMISIER a réussi en 2014 le concours de technicien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer dans le tableau des effectifs des agents communaux un poste de technicien.

Monsieur le Maire indique que cet agent remplit les fonctions d'assistant de prévention, qu'il a beaucoup participé à l'élaboration du Document Unique et du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer au 1^{er} Janvier 2017, dans le tableau des effectifs, un poste de Technicien et de supprimer de ce tableau un poste d'Agent de maîtrise principal.

Madame BIERRE fait part que, si Monsieur Robert TAMISIER n'était pas nommé, il perdrait le bénéfice de la réussite de son concours.

c) Monsieur Joël BLOT :

Par courrier en date du 1^{er} Octobre 2016, Monsieur Joël BLOT, Agent de Maîtrise Territorial, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite le 31 Décembre 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il a proposé à cet agent d'organiser une cérémonie à l'occasion de son départ en retraite mais que celui-ci a refusé. Il rappelle que c'est un agent sérieux, professionnel et discret.

Une annonce pour le recrutement d'un agent en remplacement de Monsieur Joël BLOT, spécialisé en soudure et en peinture, paraîtra dans Cap Territorial et la Lettre de Romilly de Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de supprimer au 1^{er} Janvier 2017 au titre du tableau des effectifs le poste d'Agent de Maîtrise occupé par Monsieur Joël BLOT et de créer un poste d'Adjoint Technique.

d) Monsieur Jean-Pierre DELACOUR :

Par courrier en date du 29 Septembre 2016, Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, Technicien, responsable des services techniques municipaux, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite le 31 Mars 2017.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, une annonce portant sur le recrutement d'un technicien paraîtra dans la Gazette des Communes.

Le profil de cet agent devra correspondre, entre autres, à une personne très disponible qui pourra répondre aux impératifs d'une commune dans les années à venir et où les adjoints au Maire n'auront peut-être plus la même disponibilité qu'aujourd'hui. Il devrait être Technicien territorial ou Technicien territorial principal.

Monsieur DUPUIS demande si le remplacement ne peut pas être effectué parmi le personnel présent.

Monsieur CHIAPELLO indique que le poste est ouvert à tout le monde et, s'il s'avérait qu'il ne puisse être pourvu avant le départ de Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, on s'appuierait sur la qualité des agents présents pour assurer l'intérim.

Monsieur HOUSSAYE souhaite qu'il soit étudié le mieux possible les possibilités de promotion interne. Il est persuadé que la commune dispose d'agents territoriaux locaux qui pourraient assurer le remplacement de Monsieur Jean-Pierre DELACOUR.

Madame BIVILLE souhaite que l'information soit donnée au personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer au 31 Mars 2017 du tableau des effectifs le poste de Technicien occupé par Monsieur Jean-Pierre DELACOUR. Il sera créé un poste correspondant au nouveau recrutement.

XII) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame Gisèle DUFRESNE, Monsieur et Madame VEDIE, Madame Jocelyne SERBELLE et son fils Bruno, Madame Denise GRENIER remercient la municipalité pour le colis et présentent leurs vœux.

L'établissement Français du Sang – Normandie remercie la municipalité pour l'organisation de leur collecte qui a eu lieu le 28 Octobre dernier ainsi que les 55 candidats qui se sont présentés au don.

Madame Anne CRUZ, Présidente de Saveurs et Savoirs, remercie la municipalité pour l'aide apportée le 24 Novembre dernier, salle du C.A.R.R.E., lors de l'ouverture du nouveau drive Saveurs et Savoirs.

b) Drive fermier :

Le C.A.R.R.E. est mis à disposition de Saveurs et Savoirs tous les derniers jeudis du mois pour la vente de produits fermiers aux adhérents de l'association.

Monsieur CHIVOT fait part que la convention de mise à disposition du C.A.R.R.E. avec cette association a été signée.

c) Taux communaux et de la nouvelle Communauté de Communes :

Le cabinet Stratorial finances effectue des études pour une nouvelle solution avec une stabilité des taux ménages des communes et de la nouvelle Communauté de Communes suite à l'impact de la fusion des deux Communautés de Communes.

Compte-tenu que les taux de la nouvelle Communauté de Communes seront relevés, l'hypothèse présentée est que les communes de la Communauté de Communes de l'Andelle baissent leurs taux ménage et perçoivent une compensation de la nouvelle C.D.C. A l'inverse, pour les communes de la Communauté de Communes de Lyons dont les taux ménage sont plus faibles, elles devront les augmenter.

Monsieur ROBERT fait part que la première solution envisagée portait sur une augmentation de 4 % pendant 13 ans.

Monsieur CHIVOT demande si une commune n'est pas favorable à cette proposition qu'elles en seraient les conséquences.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra obtenir l'unanimité pour la mise en place de la stabilité des taux.

d) Population INSEE :

Selon l'INSEE, la population de la commune de Romilly sur Andelle le 1^{er} Janvier 2017 sera de 3270 habitants.

e) Effectifs scolaires :

La prévision des effectifs scolaires pour la rentrée 2017 / 2018 est :

- pour l'école maternelle, de 144 élèves pour 7 classes, soit une moyenne de 20,6 élèves par classe,
- pour l'école élémentaire, de 274 élèves pour 10 classes soit une moyenne de 27,7 élèves par classe.

L'hypothèse envisagée est la fermeture d'une classe à l'école maternelle et l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire.

Monsieur CHIAPELLO indique que le nombre de classes, si cette hypothèse était confirmée, serait donc de 6 classes pour l'école maternelle et 11 classes pour l'école élémentaire. Il fait part que la commune devrait être informée des dispositions prises par l'Inspection Académique un peu après le 5 Janvier 2017.

f) Sirène Espace Condorcet :

Un essai de la sirène installée sur l'Espace Condorcet a été réalisé le 9 Décembre 2016.

La sirène ne pourra être actionnée qu'après autorisation de la Préfecture.

Les travaux d'installation ont été pris en charge essentiellement par l'Etat, la commune ayant participé un peu.

Monsieur CHIVOT fait part que la sirène sera actionnée pour vérification une fois par an.

g) Chars du Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur MESLIN pour avoir mis à la disposition du Comité des Fêtes ses bâtiments (anciennement BRIFFAULT) afin que puissent y être entreposés les structures et plateaux du Comité des Fêtes, ceci pour une période de 4 à 5 mois.

h) Subvention :

La subvention pour le jeu de la Marelle, d'un montant de 2.623,82 €, a été versée par la CAF ainsi que celle de l'Agence de l'Eau pour le fauchage du Marais d'un montant de 1.280 €.

i) Pays du Vexin Normand :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du Syndicat du Pays du Vexin Normand.

Les six Communautés de Communes qui faisaient partie de ce syndicat sortent du P.E.T.R.

L'actif et le passif du Syndicat du pays du Vexin Normand seront répartis aux Communautés de Communes qui y adhéraient, selon le critère de population.

j) Réseaux d'eaux pluviales et eaux usées :

La gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sera transférée en 2020 à la Communauté de Communes Lyons Andelle.

k) Espace Patrick BOUTE :

La déclaration préalable de travaux de reconstruction du bâtiment de l'Espace Patrick BOUTE détruit, a obtenu un avis favorable.

l) Label 1 fleur :

Le label 1 fleur pour la commune de Romilly sur Andelle a été confirmé par le Conseil Départemental.

m) Document Unique :

Le Document Unique a été transmis au Centre de Gestion. Pour 2017, des dépenses seront proposées lors de l'établissement du budget.

n) Règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été transmis au Centre de Gestion pour avis.

o) SY.G.O.M. :

Le rapport annuel du SY.G.O.M. est disponible et consultable au secrétariat de la Mairie.

p) Lotissement Saint Crespin :

Un problème de construction d'une habitation au lotissement Saint Crespin a été signalé.

SMACL Assurance qui assure la protection juridique de la commune a été consultée.

Lorsque Monsieur le Maire disposera de plus d'informations, il en référera au Conseil Municipal.

q) Maisons fleuries – illuminations de Noël :

Madame MASSELIN et la commission fleurissement ont sillonné la commune pour arrêter la liste des lauréats du fleurissement 2016.

Madame MASSELIN a parcouru avec la Police Municipale la commune pour établir la liste des lauréats des « Illuminations de Noël ».

r) FRPA La Potière :

Le feu dans des poubelles au FRPA La Potière, côté Mâconnais, dans la nuit du Mardi 6 au Mercredi 7 Décembre 2016, a provoqué l'explosion de vitres et les fortes fumées dégagées ont perturbé les résidents : 19 résidents ont été évacués dont un par le SAMU.

Malheureusement, un nouveau feu s'est déclaré au même endroit, alors que les poubelles avaient été éloignées des façades, dans la nuit du Mercredi 14 et jeudi 15 Décembre, ce qui ne laisse pas de doute sur l'intention criminelle.

Ce deuxième feu n'a pas eu autant d'impact.

Les résidents du FRPA se sentent en insécurité.

Pour les sécuriser, il est prévu l'installation d'une télésurveillance.

La Gendarmerie a ouvert un dossier d'enquête.

Monsieur le Maire relève l'important travail réalisé lors de ces deux incidents par Madame Laurence GROUT, la gardienne.

Madame DAVID est preneuse d'idées qui permettraient de sécuriser les résidents et le bâtiment du FRPA la Potière.

Les experts de Eure Habitat et du CCAS se rendront au FRPA pour établir leur constat.

s) Espace Patrick BOUTE :

Les travaux de désamiantage du bâtiment détruit par le feu de l'Espace Patrick BOUTE seront réalisés en Décembre.

Le début des travaux de reconstruction est prévu en Février.

Les offres des entreprises pour ces travaux seront étudiées le Mercredi 21 Décembre 2016.

t) Contournement Est de Rouen :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la position du Président du Conseil Départemental de l'Eure concernant le contournement Est de Rouen notamment concernant la traversée des poids lourds des RD 6015 et RD 321.

u) Fourniture du gaz aux bâtiments communaux :

Dans le cadre du SIEGE, une consultation a été lancée pour la fourniture du gaz.

La société Gaz de Bordeaux fournira en 2017 le gaz aux bâtiments communaux.

v) Ancienne mairie à l'Espace Condorcet :

Monsieur le Maire envisage de mettre les locaux à l'ancienne mairie de l'Espace Condorcet à disposition de plusieurs organismes tels le CIDFF, la Mission Locale, les aides à domicile de la Communauté de Communes de l'Andelle, Pôle Emploi, ...

w) Travaux :

Considérant l'indisponibilité de Monsieur Detlef KUHN à qui il souhaite un bon rétablissement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il assure la gestion des travaux.

Il rencontre régulièrement Monsieur Jean-Pierre DELACOUR et ils traitent ensemble les nombreuses fiches de travaux.

Il prévoit les opérations qui seront proposées au budget 2017 et y associe Monsieur KUHN qui était présent cet après-midi.

x) Activités communales passées :

Le Jeudi 24 Novembre, à l'espace ARAGON, la bibliothèque municipale a organisé la **projection d'un film documentaire** « Tout est permis » sur la sécurité routière. Le film a été suivi d'un débat avec la participation de Madame Chantal PERRICHON, Présidente de l'association de la violence routière.

Le Vendredi 25 Novembre ont été accueillis les **nouveaux habitants** de Romilly sur Andelle à la Mairie. Il leur a été présenté la commune grâce à un montage audio-visuel et il leur a été distribué le livret des entreprises et celui des associations.

Les **colis de Noël** ont été distribués par des jeunes de la commune le Samedi 10 Décembre à tous les seniors âgés de plus de 65 ans (181 couples et 239 personnes seules, soit 601 personnes). Des membres du CCAS iront remettre un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

Le **Noël de la commune** s'est déroulé le Dimanche 11 Décembre à l'espace ARAGON à 15 heures : plus de 400 enfants et parents de Romilly y ont participé.

Un repas avec les **employés communaux** et les élus a été organisé le Mercredi 14 Décembre au CARRE.

Le **Père Noël** a distribué aux écoles maternelle et élémentaire des friandises.

Le Mercredi 14 Décembre, Monsieur CHIAPELLO fait part que la Passerelle a remis des livres aux enfants.

y) Activités communales à venir :

Les « **Vœux du Maire pour tous** » se dérouleront le **Vendredi 6 Janvier 2017 à 18 heures au complexe ARAGON**.

Les **vœux aux habitants de la Potière** seront fêtés le Samedi 7 Janvier 2017.

z) Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

Le Samedi 31 Décembre 2016, l'association du Comité des Fêtes organise le réveillon de la Saint Sylvestre au complexe Louis ARAGON.

Le Mardi 3 Janvier 2017, l'association R.A.S. organise les vœux salle du C.A.R.R.E. à 20h30.

Le Vendredi 13 Janvier 2017, vente d'outils parking du Calvaire avec la société Outillage Saint Etienne de 8h30 à 12h30.

Le Dimanche 29 Janvier 2017, l'association La Passerelle organise une foire à tout au complexe Louis ARAGON de 9h00 à 17h00.

Le Mardi 24 Janvier 2017, avec la C.D.C.A., soirée Hip-Hop au complexe Louis ARAGON à 19 heures.

Le Samedi 28 Janvier 2017, Assemblée Générale du Comité de Jumelage, salle du Conseil en Mairie à 15 heures.

Le Samedi 4 Février 2017, Soirée Salsa avec l'association Pas Za Pas Yaka Danser au complexe Louis ARAGON.

Monsieur ROBERT, en tant que Président du bureau de vote, remercie la municipalité pour le prêt de la salle du Marais et du matériel de vote les 20 et 27 Novembre 2016. Cela lui a permis d'organiser, dans de bonnes conditions, les élections « Primaires ouvertes de la Droite et du Centre ».

Madame DAVID indique que, dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes, s'est engagée une étude « Enfance Jeunesse » 0 – 25 ans sur les deux territoires. Le cabinet d'étude ANATER a déjà réalisé plusieurs tables rondes avec des familles, des jeunes. Des ateliers sont également prévus avec les différents partenaires du territoire.

Une enquête sera réalisée sur Janvier – Février 2017 via le réseau internet.

Les compétences dans ce domaine sont exercées de manière différente selon les deux Communautés de Communes. Un des enjeux de cette étude est de choisir « comment faire évoluer l'ensemble ». Le vote d'un scénario sera proposé au Conseil Municipal au printemps.


Monsieur le Maire remercie la commission communication pour la réalisation du bulletin municipal.

Monsieur HOUSSAYE remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour la rapidité de la distribution de ces bulletins.

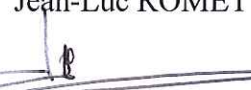
Puis, Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que, sur proposition de Monsieur le Président de la République, du 1^{er} Ministre et du Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Luc ROMET est promu Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Monsieur Hervé MAUREY remettra à Monsieur le Maire cette distinction.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h50.

Dominique DAVID

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire